

REPUBLIQUE FRANCAISE



EAU-DECHETS-ASSAINISSEMENT

Syndicat Mixte du GERS

CS 40509
32021 AUCH CEDEX 9

TARIF EAU

Vu la délibération n° CS 18 12 24, adoptée le 13 Décembre 2024 et reçue en Préfecture le 16 Décembre 2024

A compter du 1^{ER} janvier 2025 :

Communes	
<p>Secteur Auch Nord :</p> <p>AUGNAX, CRASTES, CASTIN, DURAN, LEBOULIN, CASTILLON-MASSAS, LAVARDENS, MONTEGUT, MONTAUT-LES-CRENAUX, MÉRENS, MIREPOIX, NOUGAROULET, PREIGNAN, PEYRUSSE-MASSAS, PUYCASQUIER, ROQUEFORT, ROQUELAURE, SAINTE-CHRISTIE, SAINT-LARY, TOURRENQUETS</p>	<p>Secteur Valence/Baïse :</p> <p>BEAUCAIRE, BEZOLLES, JUSTIAN, LAGARDERE, LARROQUE SAINT-SERNIN, MANSENÇOME, MOUREDE, ROQUES, ROZES, SAINT-PAUL DE BAÏSE, VALENCE-sur-BAÏSE, AYGUETINTE, BONAS</p> <p>Commune de CASTERA-VERDUZAN</p>

1. Distribution eau :

Part fixe : 103 €HT/abonné/an

Part proportionnelle : 1.60 €HT/m³ d'eau facturé

Redevance pour restitution d'eau brute (RIVES&EAUX) : 0.19HT €/m³ d'eau facturé

2. Organismes publics :

Consommation eau potable (Agence de l'eau Adour Garonne) : 0.32€HT/m³ d'eau facturé

Performance des réseaux d'eau potable (Agence de l'eau Adour Garonne) 0.07€HT/m³ d'eau facturé

Prélèvement sur les ressources en eau (Agence de l'eau Adour Garonne) 0.11€HT/m³ d'eau facturé